

SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 5 juin 2023 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6.

Est également présente, madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2023;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*;
- 9- Dépôt du rapport des faits saillants au 31 décembre 2022;
- 10- Adhésion FQM 2023;
- 11- Évaluation bâtiment municipal;
- 12- Cueillette et transports des matières résiduelles;
- 13- Avis de motion Projet de règlement 2023-070, Relatif aux chenils;
- 14- Adoption Projet de règlement 2023-070, Relatif aux chenils;
- 15- Entretien des pelouses parc Saint-Mathias de Bonneterre
- 16- Varia ouvert;
 - 16.1- Dossier plainte chien;
- 17- Période de questions;
- 18- Fin de la séance.

2023-067 *résolution no 2023-067*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mai 2023

2023-068 *résolution no 2023-068*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par le conseiller Timothy Morrison,
il est résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2023 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2023-06-05 a été remise aux membres du conseil.

2023-069 résolution no 2023-069

Proposé par la conseillère Amanda Hamel,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que la correspondance 2023-06-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- Action Saint-François – Organisme qui travaille à l’assainissement, la restauration, l’aménagement et la protection des cours d’eau du bassin versant de la rivière Saint-François - demande de soutien financier 150\$.

-
- Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

2- CREE (Conseil régional de l’Environnement Estrie) - renouvellement pour 2024 à 50-\$.

2023-070 résolution no 2023-070

proposé par le conseiller Timothy Morrison,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que la municipalité de Newport renouvelle l’adhésion au Conseil régional de l’Environnement Estrie pour l’année 2024

3- Conseil de gouvernance de l’eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) – Invitation au cocktail de Cogesaf : 20 ans de collaboration, le 9 juin prochain à 17h30 au Moulin à laine d’Ulverton, 35\$+taxes.

- Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

4- Roch Lapointe - Demande une aide financière pour l’installation d’une borne de recharge, personnelle, pour voiture électrique.

- Le conseil municipal ne subventionne pas.

5- MRC du Haut-Saint-François – Résolution pour dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte.

- Le conseil reporte l’adoption dans l’attente de la rencontre prévue par la MRC.

6- **MRC du Haut-Saint-François – Résolution – Amendement** à l’entente intermunicipale concernant la conception, l’implantation et l’exploitation d’un réseau internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

ATTENDU QUE les municipalités locales d’Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, du canton de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Weedon et du canton de Westbury ont conclu une entente intermunicipale concernant la conception, l’implantation et l’exploitation d’un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François (Ci-après l’« **Entente** ») en 2009 ;

ATTENDU QUE par le biais de l’Entente, les Municipalités ont délégué à la MRC du Haut-Saint-François les pouvoirs de réaliser notamment la conception, la mise en place et l’exploitation des infrastructures à un réseau Internet haute vitesse (Ci-après « **IHV** ») ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a déployé un réseau IHV, aux termes de sa résolution no 2010-05-4544, en confiant à Télécommunications Xittel inc. la fourniture de services professionnels d’ingénierie, de conception, de mise en place, d’installation d’équipement, d’entretien, de mise à jour et de développement d’un réseau de télécommunications offrant IHV sur le territoire de dix (10) municipalités incluant les services aux abonnés ;

ATTENDU QUE l’Entente a fait l’objet d’un premier amendement en 2017, aux termes duquel la municipalité d’Ascot Corner n’était plus partie à l’Entente;

ATTENDU QUE l’Entente a fait l’objet d’un second amendement en 2018 aux termes duquel la MRC peut céder, en tout ou en partie, le réseau IHV à l’organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François »;

ATTENDU QUE Groupe Maskatel Québec S.E.C., aux droits de Télécommunications Xittel inc., , qui dessert présentement les municipalités de Weedon, secteurs Saint-Gérard et Fontainebleau, de Bury et de Dudswell secteur Marbletown (ci-après : « **Secteurs** ») a signifié à la MRC son intention d’arrêter les services de connexion IHV dans ces Secteurs;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a l’intention de cesser l’exploitation d’une partie du réseau IHV ;

ATTENDU QUE les coûts de démantèlement du réseau de fibres optiques pour ces Secteurs sont estimés à environ trois cent mille dollars (300 000\$);

ATTENDU QUE la MRC désire vendre son réseau de fibres optiques pour les Secteurs pour éviter de devoir le démanteler;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite avoir le pouvoir d’aliéner le réseau IHV, en tout ou en partie, à une tierce partie;

ATTENDU QUE pour aliéner le réseau IHV, la MRC du Haut-Saint-François doit être autorisée à le faire par le biais de l’Entente ;

ATTENDU QUE les Municipalités souhaitent déléguer à la MRC le pouvoir d’aliénation en tout ou en partie du réseau IHV ;

ATTENDU QUE toute modification à l’Entente doit être approuvée à l’unanimité par les Municipalités et qu’elle doit être constatée par un écrit qui demeure annexé à l’Entente ;

À CES CAUSES,

sur la proposition de la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyée par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,

IL EST RÉSOLU

de modifier l'Entente par amendement afin de permettre à la MRC du Haut-Saint-François d'aliéner en tout ou en partie le réseau IHV et d'obtenir le consentement écrit des Municipalités à cet égard.

ADOPTÉE

- 7- **MRC du Haut-Saint-François** – Résolution municipale pour adhésion au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d'East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière ;

2023-072 résolution no 2023-072

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,

IL EST RÉSOLU

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Newport s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, **sous forme de temps ressources humaines** ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

- 8- **MRC du Haut-Saint-François** – Résolution - FRR volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale – Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité que l'analyse est concluante et que le service d'urbanisme est démarré il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

2023-073 résolution no 2023-073

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,

IL EST RÉSOLU

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Newport s'engage à participer au projet de [d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Municipalité de MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2023-06-05 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-074 Résolution no 2023-074

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
il est résolu

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de mai 2023 présenté au conseil de 210 485.60 \$ pour les déboursés #202300076 à #202300097.

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de mai 2023 de 12 337.65 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

8.3) inspecteur en voirie

L'inspecteur donne son compte rendu au conseil.

9) Dépôt du rapport des faits saillants au 31 décembre 2022

Le rapport des faits saillants du rapport financier 2022 est déposé et sera publié sur le site municipal.

10) Adhésion FQM 2023

2023-075 Résolution no 2023-075

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
IL EST RÉSOLU

que la municipalité de Newport adhère à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2023 au montant de 1 303.09\$ tx inc.

ADOPTÉE

11) Évaluation des bâtiments

2023-076 Résolution no 2023-076

Proposé par le conseiller Timothy Morrison,
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
IL EST RÉSOLU

d'autoriser la directrice générale à faire une demande d'évaluation du bâtiment municipal.

ADOPTÉE

12) Cueillette et transports des matières résiduelles;

2023-077 résolution no 2023-077

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
IL EST RÉSOLU

que la directrice générale fasse parvenir le devis afférent aux besoins de la municipalité de Newport en cueillette et transports des matières résiduelles pour l'années 2024.

13) Avis motion Projet de règlement relatif aux chenils

2023-078 Résolution no 2023-078

Avis de motion est donné par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau à l'effet que le règlement relatif aux chenils sera adopté lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE

14) Adoption Projet règlement relatif aux chenils

2023-079 Résolution no 2023-079

Sur la proposition de la conseillère Amanda Hamel,
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2023-070 *Relatif aux chenils.*

15) Entretien des Pelouses Parc Saint-Mathias de Bonneterre

La directrice générale informe que 1 offre a été reçue :

France Vachon: 1 500.00 \$

2023-080 Résolution no 2023-080

Proposé par le conseiller Timothy Morrison,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
IL EST RÉSOLU

de retenir les services de France Vachon pour le contrat de tonte au Parc de Saint-Mathias de Bonneterre pour la saison estivale 2023 au montant de 1 500.00\$, le paiement afférent sera payé en deux versement égaux de 750\$ en juillet et à la fin de la saison.

ADOPTÉE

16) Varia ouvert

16.1- Dossier plainte de chien

CONSIDÉRANT l'envoi d'un courrier recommandé suite à la réception d'une plainte écrite et d'un rapport du vétérinaire.

CONSIDÉRANT le retour de ce courrier.

2023-081 Résolution no 2023-081

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Timothy Morrison
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel

IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité autorise la directrice générale à faire rédiger une lettre par nos aviseurs légaux et qu'elle soit délivrée par un huissier.

ADOPTÉE

17) Période de Questions

Aucune question.

18) Fin de la séance.

2023-082 Résolution no 2023-082

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
il est résolu

que la séance soit levée à 20H03.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 5 juin 2023.

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière